

Ledouble

ASSOL

31, rue des Ombraines
92000 NANTERRE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Ledouble SAS – 8, rue Halévy – 75009 PARIS
Tél. 01 43 12 84 85 – E-mail info@ledouble.fr

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables et à la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris

Société par actions simplifiée au capital de 438 360 €

RCS PARIS B 392 702 023 – TVA Intracommunautaire FR 50 392 702 023



Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ASSOL (l'« Association ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

› *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

› *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes présents dans « *les faits caractéristiques de l'exercice* » en annexe des comptes annuels qui expose les modifications apportées par le règlement de l'autorité des normes comptables n°2018-06 et des impacts de la crise sanitaire.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités auditées, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur leur organisation interne et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

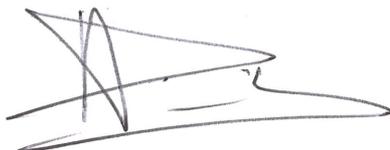
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 4 mai 2021

LEDOUBLE SAS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Agnès Piniot', written over a horizontal line.

Agnès PINIOT

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	1 855	1 855				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	230 993	230 993	0	1 320	1 319	99.99
	Installations techniques Matériel et outillage	41 798	37 772	4 025	5 455	1 430	26.21
	Immobilisations corporelles en cours	90 771		90 771		90 771	
	Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	15		15	15			
Prêts							
Autres	6 389		6 389	6 389			
Total I	371 821	270 620	101 201	13 179	88 022	667.91	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 467	3 233	4 234	7 701	3 467	45.02
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	46 010		46 010	82 381	36 370	44.15
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	240 733		240 733	144 771	95 963	66.29	
Charges constatées d'avance (2)	2 070		2 070	2 634	564	21.40	
Total II	296 281	3 233	293 048	237 486	55 562	23.40	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	668 102	273 854	394 248	250 665	143 583	57.28	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	294 584		294 584			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	150 479		155 073		4 594	2.96	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	24 495		4 594	19 901	433.19	
	Situation nette (sous total)	168 599		144 105	24 494	17.00	
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement			2 713	2 713	100.00	
	Provisions réglementées						
	Total I	168 599		146 818	21 781	14.84	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	33 935		27 270	6 665	24.44	
	Total III	33 935		27 270	6 665	24.44	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 633		1 633			
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	101 294		12 012	89 282	743.30	
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	74 786		59 211	15 574	26.30	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	3 716		3 716			
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance	10 286		5	10 281	NS		
	Total IV	191 715		76 577	115 137	150.35	
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	394 248		250 665	143 583	57.28	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

10 286

5

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		335		420	85	20.24
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		18 492		29 624	11 132	37.58
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		445 831		407 694	38 137	9.35
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				542	542	100.00
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels		10 754		3 999	6 755	168.93
Mécénats				6 000	6 000	100.00
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		6 849		10 326	3 477	33.67
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits		5		6	1	17.76
Total I		482 267		458 611	23 656	5.16
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		135 353		158 702	23 349	14.71
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		5 691		7 939	2 249	28.32
Salaires et traitements		248 712		208 272	40 440	19.42
Charges sociales		53 828		61 782	7 954	12.87
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		3 449		9 411	5 961	63.35
Dotations aux provisions		9 898		8 364	1 534	18.34
Reports en fonds dédiés						
Autres charges		5 446		3	5 443	NS
Total II		462 378		454 473	7 904	1.74
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		19 889		4 137	15 752	380.71

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation		433		615	182	29.53
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		433		615	182	29.53
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		433		615	182	29.53
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		20 322		4 752	15 570	327.65
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital		4 663		4 167	496	11.91
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		4 663		4 167	496	11.91
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion				39	39	100.00
Sur opérations en capital		92		2 423	2 331	96.20
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		92		2 462	2 370	96.26
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		4 571		1 705	2 866	168.11
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)		399		1 863	1 464	78.60
Total des produits (I+III+V)		487 363		463 392	23 971	5.17
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		462 868		458 798	4 070	0.89
5. EXCEDENT OU DEFICIT		24 495		4 594	19 901	433.19

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature		16 470			16 470	
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL		16 470			16 470	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole		16 470			16 470	
TOTAL		16 470			16 470	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2020	12	Exercice N-1	31/12/2019	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	11 988	11 988				
1.1 Cotisations sans contrepartie	335	335				
1.2 Dons, legs et mécénat	10 754	10 754				
- Dons manuels	10 754	10 754				
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat						
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	899	899				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	25 579					
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	25 579					
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	445 831					
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 964					
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
TOTAL	487 362	11 988				
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES	240 421	11 988				
1.1 Réalisées en France	240 421	11 988				
- Actions réalisées par l'organisme	240 421	11 988				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	38 688					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	38 688					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	170 013					
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	13 347					
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	399					
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
TOTAL	462 868	11 988				
EXCEDENT OU DEFICIT	24 494					

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	31/12/2020 12 Dont générosité du public	TOTAL	31/12/2019 12 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	16 470			
Bénévolat	16 470			
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	16 470			
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	16 470			
Réalisées en France	16 470			
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	16 470			

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	11 988				11 988	
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	11 988				11 988	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT						
TOTAL DES EMPLOIS	11 988				11 988	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	11 988				11 988	

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie		335			335	
1.2 Dons, legs et mécénats		10 754			10 754	
- Dons manuels		10 754			10 754	
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénats						
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		899			899	
TOTAL DES RESSOURCES		11 988			11 988	
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL		11 988			11 988	

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	142 224		142 224	
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	142 224		142 224	

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	16 470				16 470	
Réalisées en France	16 470				16 470	
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDOS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL	16 470				16 470	
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat	16 470				16 470	
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	16 470				16 470	

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				

Commentaires:

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOL MAISON DES CHOMEURS ET PRECAIRES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

I- OBJET

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- 1- De défendre le droit et l'accès au travail ;
- 2- De promouvoir les intérêts des chômeurs auprès des Pouvoirs Publics et des organismes sociaux, de soutenir toute initiative prise en faveur des demandeurs d'emploi pour la reconnaissance de leurs droits en liaison avec toute autre association poursuivant tout ou partie des buts que s'est impartie l'association ou susceptible d'aider celle-ci à les atteindre
- 3- De rechercher, proposer et négocier les solutions sociales et économiques pour combattre le chômage et améliorer le soin moral et matériel des demandeurs d'emploi ;
- 4- De répondre concrètement aux cas de détresse, aux besoins immédiats de première nécessité (hébergement, nourriture, vêtement) ;

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs **constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.**

II - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

- 1- L'épidémie de coronavirus Covid-19 et la période de confinement qui en a découlé : celle-ci s'est notamment traduite par la fermeture à compter du 17 mars puis la réouverture progressive selon un protocole sanitaire strict à compter du 11 mai, par l'arrêt puis la reprise progressive des activités. Notre entité a eu recours au dispositif de l'activité partielle.
- 2- La première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12/2018 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application. De plus, en application de l'article 611-2 du règlement 2020-08, prévoyant des dispositions spécifiques lors de la première application du règlement 2018-06 de l'ANC, l'association ne présente pas dans le compte d'emploi annuel des ressources et le compte de résultat par origine et destination pour comparaison de données 2019.
- 3- Litige avec notre locataire « SARL GAM » : pour rappel l'association possède un local au 46 Rue Georges Clémenceau à Nanterre. De plus, des travaux de réaménagement et de mise au norme vont être lancés.

Nous n'avons pas d'autres faits caractéristiques d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 394 248 €uros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 24 495 €uros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été établis le 20/02/2021.

III - FAITS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait significatif n'est survenu après la date de clôture de l'exercice.

IV- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES : IMPACT DU NOUVEAU REGLEMENT

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018 06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du **règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Image fidèle comptabilité et continuité de l'exploitation ;
- régularité et sincérité ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les impacts à l'ouverture de l'exercice sont les suivants :

Actif net : 394 248€

Passif autres que le poste « Report à nouveau » : 225 788€

Subventions d'investissements : Néant (fin de la reprise dans le résultat)

Fonds dédiés : Néant

Produits constatés d'avance pour un montant de 10 286€ : subvention projet femme sur 2020 et 2021

Aucune réaffectation de compte n'a été constatée :

- Dons des particuliers : le compte 754 reste d'actualité pour l'exercice 2020 ;
- Produits des subventions venant des financeurs publics : compte 74 est maintenu par le nouveau règlement.

En conclusion, le passage au nouveau référentiel n'a pas significativement impacté les comptes dans leur présentation et dans le résultat.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

ASSOL MAISON DES CHOMEURS ET PRECAIRES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

V- IMMOBILISATIONS

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

Acquisition d'un ordinateur PC AB + Norton pour un montant de 699.99.

Travaux en cours pour un montant de 90 771.38 pour la réfection du local au 46 Rue Georges Clémenceau.

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 855		
TOTAL			
Constructions sur sol propre	157 446		
Installations générales agencements aménagements des constructions	73 546		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 108		
Installations générales agencements aménagements divers	13 596		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 394		700
Immobilisations corporelles en cours			90 771
TOTAL	272 090		91 471
Autres titres immobilisés	15		
Prêts, autres immobilisations financières	6 389		
TOTAL	6 404		
TOTAL GENERAL	280 350		91 471

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 855	1 855
TOTAL				
Constructions sur sol propre			157 446	157 446
Installations générales agencements aménagements constr.			73 546	73 546
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			10 108	10 108
Installations générales agencements aménagements divers			13 596	13 596
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			18 094	18 094
Immobilisations corporelles en cours			90 771	90 771
TOTAL			363 562	363 562
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			6 389	6 389
TOTAL			6 404	6 404
TOTAL GENERAL			371 821	371 821

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 855			1 855
Constructions sur sol propre	157 446			157 446
Installations générales agencements aménagements constr.	72 227	1 319		73 546
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 860	74		9 934
Installations générales agencements aménagements divers	9 321	1 267		10 587
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 461	790		17 251
TOTAL	265 316	3 449		268 765
TOTAL GENERAL	267 171	3 449		270 620

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

ASSOL MAISON DES CHOMEURS ET PRECAIRES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

VI - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Il est d'usage que lorsque la créance est supérieure à 6 mois, une dépréciation de 50% est comptabilisée. Au-delà d'un an, la créance est dépréciée à 100%.

Une dépréciation pour un montant de 3233€ concerne le locataire « GAM SARL » pour cause de litige.

VII - ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances usagers	7 467€	7 467€	
Créances sociales	730€	730€	
Créances subventions restant à encaisser	35 723€	35 723€	
Produits à recevoir	9 557€	9 557€	
TOTAUX	53 477€	53 477€	

COMPTES DE REGULARISATION

ASSOL MAISON DES CHOMEURS ET PRECAIRES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

VIII – PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Produit à recevoir URSSAF IJSS	9 557€
Créances subventions	35 723€

Détails des comptes sur les subventions à recevoir :

Département 92	5 200€ ;
CCAS	25 683€ ;
Activité partielle	3 340€ ;
MEF Nanterre	1 500€ ;

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

ASSOL MAISON DES CHOMEURS ET PRECAIRES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

IX – TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS et PROVISIONS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprises	294 583			294 583
Réaffectation		0	0	0
Résultat comptable de l'exercice antérieur	4 593		4 593	0
Report à nouveau	-155 073	4 593	0	150 479
Subvention d'investissement	2713		2713	0
TOTAUX	146 816	4 593	7 306	144 104

IX bis- TABLEAU DES PROVISIONS

Provision pour départ en retraite :

Montant à l'ouverture	Dotations	Montant fin d'exercice
27 270	6 665	33 935

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES
ASSOL MAISON DES CHOMEURS ET PRECAIRES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

XI – ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus
Fournisseurs	94 658€	94 658€
Factures non parvenues	6 773€	6 773€
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	74 786€	74 786€
Autres dettes	3 716€	3 716€
TOTAUX	179 933€	179 933

COMPTES DE REGULATISATION ET SUBVENTIONS

ASSOL MAISON DES CHOMEURS ET PRECAIRES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

XII – CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LESPOSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Produits constatés par avance	10 286€
Charges constatées par avance	2 070€

XII bis - SUBVENTIONS

Liste de subventions obtenues

C.U.C.S bureautique :	16 000€
C.U.C.S emploi	23 714€
Plie Nanterre bureautique	3 020€
Subvention fonctionnement	18 000€
Subvention Réhabilitation accueil	7 51€
Convention précarité DDAS	202 368€
CCA Naterre Domiciliation	54 234€
Programmation insertion	121 500€

ENGAGEMENTS ET AUTRES

ASSOL MAISON DES CHOMEURS ET PRECAIRES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

XIII – INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 33 934 €uros.

XIV – EFFECTIFS

Cadre 1

Non cadres : 7

XV – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants ne sont pas rémunérés. Leurs frais sont remboursés après accord du Conseil d'Administration et sur présentation des justificatifs.

XVI – HONORAIRE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4221 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

XVII- VALORISATION DU VOLONTARIAT

Le temps consacré à l'ASSOL - MAISON DES CHÔMEURS ET PRÉCAIRES par différents bénévoles concerne :

- La participation et la préparation des réunions statutaires (bureau, CA, AG) ;
- La participation au Conseil des Usagers ;
- L'accueil, la participation à différentes rencontres, galette, fêtes de l'été, de Noël, fête des associations, repas avec des usagers ;
- Trésorerie, comptabilité ;
- Ressources humaines (entretiens annuels, d'embauche...) ;
- Prestations administratives ;
- Prestations informatiques, développement logiciel et permanences d'aide aux personnes accompagnées pour les démarches sur les sites internet administratifs ;
- Création et mise à jour du site internet de l'ASSOL - MAISON DES CHÔMEURS ET PRÉCAIRES ;
- Maintenance, réparations, archivage ;

- Représentation de l'ASSOL - MAISON DES CHÔMEURS ET PRÉCAIRES auprès de différents organismes ;
- Participations aux activités du MNCP ;
- Copropriété du 48 ;
- Animation d'ateliers ;
- Réflexion, formation ;

Ce bilan, correspond à un total de 1622 heures de bénévolat qui représente 16470€